



Le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais a décidé de mettre en place un dispositif de relève à distance de votre compteur d'eau. Ce déploiement, effectué par SOGEDO, vous permettra de bénéficier de factures basées sur votre consommation d'eau réelle chaque semestre.

QU'EST-CE QUE LA TÉLÉRELÈVE ?



Depuis votre domicile, votre nouveau compteur transmet à distance les données relevées que vous pourrez par la suite consulter en ligne. Il pourra également indiquer les anomalies éventuelles (exemple : fuite d'eau après compteur).

MISE EN PLACE DE LA TÉLÉRELÈVE



Le déploiement du système à l'ensemble des abonnés du service s'effectuera entre 2024 et 2026.

Selon les caractéristiques de votre compteur d'eau actuel, l'ajout d'un module complémentaire de télérelève sur votre compteur peut être suffisant. Si ce n'est pas le cas, votre compteur sera remplacé par un nouveau compteur muni d'un système de télérelève intégré.

Ces deux configurations nécessitent une intervention de nos agents.

Nous vous remercions de laisser libre d'accès votre compteur.

La télérelève

Déploiement à Saint André de Cubzac

A destination des Elus et du personnel SOGEDO

Dans le cadre du déploiement de la solution de télérelève, ce document est un référentiel pour communiquer auprès de ses interlocuteurs.

Il vous aide à apporter des réponses aux questions des abonnés, des partenaires ou des collectivités.

Qu'est-ce que la télérelève ?

La télérelève est un système qui permet de réceptionner à distance les informations émises par le compteur d'eau, de façon quotidienne.

La technique de la télérelève existe depuis plusieurs années. Elle est déjà mise en place sur d'autres secteurs en France.

La télérelève s'appuie sur une technologie déjà existante et fréquemment utilisée pour d'autres usages : l'onde radio qui est sans danger pour la santé. Le compteur d'eau émet un signal ponctuel, de moins de 1 seconde, une à deux fois par jour. Ce signal équivaut à celui d'une télécommande de portail.

Pourquoi la télérelève est-elle installée dans ma commune ?

La télérelève intervient dans un contexte de préservation des ressources naturelles et de maîtrise de la consommation d'eau.

La télérelève est désormais incontournable pour mieux maîtriser sa consommation. Lorsqu'il y a une consommation inhabituelle sur un réseau, Sogedo est alerté et informe l'abonné. Cela permet de mieux déceler les fuites éventuelles avant ou après compteur.

Quelles informations le compteur émet-il ?

Le compteur n'émet que des informations sur la consommation en eau, c'est-à-dire les m³ consommés. Aucune autre information n'est enregistrée. C'est à partir de la consommation d'eau qu'une fuite peut être décelée.

Ces informations seront visibles et consultables à tout moment sur l'agence en ligne.

Aucune information personnelle, autre que la consommation d'eau, ne sera collectée ni utilisée par le service des eaux

Le système a-t-il une incidence sur la santé ?

Le compteur émet un signal court et ponctuel équivalent à une télécommande de portail électrique

Un accès aux relevés à tout moment sur un espace personnalisé en ligne sécurisé pour mieux suivre sa consommation et l'adapter.

✓ UNE EFFICACITÉ ET UNE FIABILITÉ ACCRUES

Le relevé des compteurs d'eau est quotidien et réel, il n'est plus estimé. L'abonné(e) n'a pas de mauvaise surprise sur sa facture.

✓ PAS DE PRÉSENCE REQUISE DE L'ABONNÉ(E) LORS DE LA RELÈVE

Les compteurs sont lus indépendamment de leur emplacement et de la présence de l'occupant. L'abonné(e) n'a plus à attendre le passage d'un releveur de compteurs.

Où pourrais-je consulter ma consommation ?

Le système de télérelève ne sera pas activé immédiatement. Il faudra attendre la fin du déploiement sur toutes les Communes pour qu'il puisse être activé.

L'activation se fera à distance par Sogedo. Votre consommation sera ensuite consultable sur l'agence en ligne. C'est un espace personnel sécurisé en ligne. Vous y avez accès depuis notre site internet sogedo.fr 'mon espace client' agence en ligne. Si vous ne l'avez pas créé, vous pouvez créer votre compte depuis notre site internet.

Peut-on refuser l'installation de la télérelève ?

Oui l'abonné peut la refuser.

En contrepartie la relève, qui devra rester manuelle, sera à la charge du particulier et il ne bénéficiera pas du service et de ses avantages. Le coût étant de 50€ HT, par relevé

Quelle est la différence avec un autre de relève à distance par exemple LINKY

Nous relevons un index journalier, alors que LINKY relève la consommation en continu. Nous n'avons pas connaissance des habitudes et des usages des particuliers. Nous ne connaissons que la consommation journalière.